

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 15 avril 2021 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat de partenariat entre la ville et l'association Initiatives Chansons pour la réalisation d'une série d'initiatives (exposition, conférence, spectacle théâtral et musique, concert –Tremplin, action en milieu scolaire et ciné-débat) dans le cadre du centenaire de la naissance de Georges Brassens, en avril, mai juin, juillet et septembre 2021 (4090,00 €).
2.	Un contrat de prestation entre la Ville et l'Atelier ACME pour des captations vidéos de présentations artistiques d'artistes kremlinois les 24/03/21 et 06/04/21 (3 000,00 €).
3.	Un contrat de prestation entre la Ville et EUROBACKLINE SARL pour fournir la régie technique son et lumière et la captation son et vidéo de concerts des artistes kremlinois les 31/03/21 et 01/04/21 (13 504,80 €).
4.	Un contrat de prestation entre la Ville et EUROBACKLINE SARL pour la sonorisation du conseil municipal du 25/03/21 (3 100,80 €).
5.	Un contrat de prestation entre la Ville et YOUBLIVE pour la retransmission en direct du conseil municipal du 25/03/21 (2 880,00 €).
6.	Un contrat de prestation entre la Ville et Julia GUINET pour une mise à disposition d'un service graphique du 24/02/21 au 31/12/21. Un jour de création : 495 € et un jour d'exécution 385,00 €.
7.	Un contrat de prestation entre la Ville et David DESCAMPS pour la réalisation de reportages photographiques des évènements municipaux et toutes autres demandes ponctuelles de prestations photographiques qui seront publiées dans le magazine municipal et autres supports de communication de la Ville du 01/03/21 au 31/12/21
8.	Une convention d'acquisition d'œuvres d'art de cession des droits patrimoniaux entre la ville et Sylvie MALAMAIRE (nom d'artiste PIKIN') pour l'acquisition par la ville de trois de ses œuvres, nommées « Frida », « Marianne » et « Bébé au dos » (1000, 00 €).
9.	Une convention entre la ville et l'association « To mix or not » pour l'utilisation à titre gratuit, des locaux de la salle « Carnot », le vendredi 16 avril 2021 (les 2 et 9 avril ayant été annulés pour des raisons sanitaires), de 9 heures à 12 heures.
10.	Une convention de mise à disposition de salle à titre gracieux entre la ville et Moatèse YAHIA CHERIF pour des travaux de traduction de poésie et texte en version/thème du 06/04/21 au 31/05/2021.

11.	Un contrat entre la Ville et l'Agence N pour la présentation du spectacle "François le magicien" le 22/04/21 au centre de loisirs Suzanne Buisson (300,00 €). Les 60 enfants de 6 à 11 ans du groupe scolaire B. Malon ont adoré le spectacle de magie. Ils y ont participé. A l'école S. Buisson, les enfants ont également apprécié et participé au spectacle. Cette prestation peut être renouvelée.
12.	Un contrat de prestation entre la Ville et l'association Rolling Mômes pour des animations sous forme de concert au centre de loisirs Mohamed Megrez le 23/03/2021 (700,00 €).
13.	Un contrat de prestation entre la Ville et BL EDUCATION pour un atelier de "light painting" au centre de loisirs de l'école Charles Péguy le 20/04/21 (307,78 €). Les enfants ont peint dans une pièce noire autour de faisceaux lumineux.
14.	Un contrat de prestation entre la Ville et l'association "les Petits Débrouillards" pour un atelier autour de la qualité de l'air et du réchauffement climatique le 19/04/21 au centre social (300,00 €). L'action a suscité de la curiosité et de l'intérêt.
15.	Un contrat de prestation entre la Ville et Charly Thomassin pour l'animation « Abeilles et insectes sociaux » les 26/05/21 et 9/06/21 à l'accueil de loisirs de l'école maternelle Suzanne Buisson et le 2/06/21 à l'accueil de loisirs de l'école maternelle Mohamed Megrez (1200,00 €).
16.	La désignation de la SA MAZARS pour une mission d'accompagnement financier à l'opération de re transformation de l'ex OPH du Kremlin Bicêtre en société coopérative HLM (Décision 2021-006).
17.	Un contrat de prestation entre la Ville et Zeina ABIRACHED pour une rencontre autour de son œuvre avec échange avec le public en format virtuel le 14 avril 2021 (270,13 €).
18.	Un contrat de prestation entre la Ville et Laurent MELIKIAN pour un rencontre littéraire le 14/04/21 en format virtuel (226,37 €).
19.	Un contrat entre la ville et la société EUROBACKLINE SARL pour le montage et le démontage de la tour Samia sur la scène de l'auditorium de la médiathèque Echo les 31/03/21 et 01/04/21 (1036.80 €).
20.	Un contrat entre la ville et la société Trinitiales Studios pour la régie son et lumières lors de la journée de captation Théâtre à l'auditorium de la médiathèque l'Echo le 13/04/21 (165,00 €).
21.	Un avenant au contrat entre la ville et l'association Initiatives Chansons le 15/04/21 pour le report des programmations culturelles compte tenu du confinement lié à la pandémie, de la conférence « Et si Brassens vous était conté ! reportée au 18/09/21– Le spectacle théâtral et musique reporté au 10/09/21 et le concert Tremplin reporté au 14/09/21.
22.	Le déclassement dans le domaine privé communal de l'emprise cadastrée Section M numéro 142 et située sur le territoire de la commune de KREMLIN-BICETRE (VAL-DE-MARNE) (94270), 171 rue Gabriel Péri (Décision 2021-005).
23.	Une convention d'honoraires entre la ville et maitre Benoit JORION-JORION AVOCATS le 19 avril 2021, pour assurer la défense de ses intérêts, en demande et en défense en première instance et appel devant les juridictions administratives, judiciaires, devant le Conseil constitutionnel, dans le cadre d'un mode alternatif de règlement des conflits ; pour la rédaction de toutes consultations et donner tous avis nécessaires en vue de la préparation de toute procédure.
24.	Un contrat entre la Ville et N'JOY pour une animation intitulée « City Code » le 19/05/21 au centre de loisirs de l'école élémentaire Benoît Malon (478,81 €).
25.	<u>Marché public</u> : Prestation intellectuelle relative à l'évaluation du Projet Educatif de Territoire (PEDT).